



**COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2019

De la session ordinaire tenue au centre administratif, sis au 341, rue Principale Nord, Amos, Québec, dans le local 3050.

PRÉSENCES

Les membres du conseil des commissaires :

M ^{mes}	Lyne Brousseau, Jeanne Grenier, Annie Quenneville, Isabelle Rouillard	par conférence téléphonique présidente,
MM.	Denis Coutu Marc Désilets Éric Pomerleau Stéphane Saulter Joël Turcotte	

Les directions de services :

M ^{mes}	Johanne Godbout, Marie-Hélène Grondin, Maryline Lambert,	secrétaire générale directrice du Service des ressources éducatives directrice du Service des ressources humaines
MM.	Francis Audet, Pascal Germain, Yannick Roy	directeur du Service des ressources matérielles et administratives directeur du Service des ressources financières directeur général

ABSENCE

M. Carl Périgny

1. Ouverture de la séance

Il est 19 h 01.

CC-7523-19

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte ,

**2 – ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR**

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

QUE la présidente d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE.



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du 18 novembre 2019;
4. Intervention de l'assemblée;
5. Comité de parents et comité EHDAA;
6. Correspondance;
 - 6.1
7. Suivi de dossiers :
 - 7.1 Projet de déploiement maternelle 4 ans et plan stratégique MESS
 - 7.2
8. Huis clos :
 - 8.1
9. Dossiers à développement :
10. Dossiers courants :
 - 10.1 Demande de libération pour activité syndicale soutien;
 - 10.2 Congé sans traitement surveillante d'élève (retiré);
 - 10.3 Critères d'inscription des élèves dans les écoles pour 2020-2021;
 - 10.4 Autorisation d'aller en appel d'offre pour les vérificateurs;
 - 10.5 Adoption de la Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;
 - 10.6 Nominations au poste a) technicienne ou technicien en organisation scolaire et b) secrétaire de gestion;
 - 10.7 Modification à l'acte d'établissement du Centre de formation générale Le Macadam;
 - 10.8 Dépôt du plan directeur en ressources informationnelles;
 - 10.9 Dépôt du rapport annuel 2018-2019
 - 10.10 Renouvellement d'une demande de reconnaissance d'un projet pédagogique particulier en Sport-études 2020-2024
11. Rapports d'activités de la présidente et du directeur général :
12. Autres sujets :
 - 12.1
 - 12.2
13. Clôture de la séance.

CC-7524-19

**10.5 – ADOPTION DE
LA POLITIQUE DE
GESTION DES
RISQUES EN MATIÈRE
DE CORRUPTION ET
DE COLLUSION DANS
LES PROCESSUS DE
GESTION
CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Harricana est assujettie à la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ c. C-65.1).;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 26 de cette loi, le Conseil du trésor a édicté la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle.

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire Harricana de mettre en place une Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le document déposé;



IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE ce conseil adopte la politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle tel que déposée.

ADOPTÉE.

CC-7525-19

3 – DISPENSE DE
LECTURE ET
ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL DU
18 NOVEMBRE 2019

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE la secrétaire d'assemblée soit et elle est exemptée de la lecture du procès-verbal du 18 novembre 2019.

QUE ce procès-verbal soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

4. Intervention de l'assemblée;

Aucune intervention de l'assemblée.

5. Comité de parents et comité consultatif pour les élèves handicapés en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA).

Le comité de parents se tiendra ce mercredi 18 décembre. Le comité consultatif EHDAA a été reporté en janvier 2020.

6. Correspondance

Aucune correspondance

7. Suivi de dossiers

7.1 Projet de déploiement maternelle 4 ans et plan stratégique MESS

Le directeur général indique la réception la semaine dernière du plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur. Ce plan reprend, tel que déjà annoncé, l'une des mesures phares du gouvernement soit l'implantation des classes maternelle 4 ans.

Dans ce contexte, la directrice du Service de l'enseignement présente un projet du déploiement des classes de maternelle 4 ans soit de 2020-2021 à 2023-2024. En consultation avec les milieux, trois écoles rurales ont été identifiées pour s'ajouter à l'offre des 6 classes existantes sur le territoire.

Elle mentionne également la création d'un comité de travail pour répondre aux défis organisationnels que représentent l'ajout de cette dizaine de classes. Ces défis concernent le recrutement de ressources humaines qualifiées, l'aménagement de locaux ainsi que la capacité d'accueil des bâtiments liée à l'organisation scolaire.

8. Huis clos

Aucun dossier de huis clos.



9. Dossiers à développement

Aucun dossier à développement.

10. Dossiers courants

CC-7526-19

**10.1 DEMANDE DE
LIBÉRATION
SYNDICALE SOUTIEN**

CONSIDÉRANT la demande de congé pour libération syndicale ;

CONSIDÉRANT la clause 3-3.01 de la convention collective du personnel de soutien ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Isabelle Rouillard,

QUE ce conseil des commissaires autorise un congé à temps partiel à hauteur de 7 à 10 jours par mois pour libération syndicale à madame Kathy Lacombe, secrétaire à l'École secondaire d'Amos, et ce, du 16 décembre au 30 juin 2020.

ADOPTÉE.

10.2 Congé sans traitement pour une surveillante d'élèves

Point retiré.

CC-7527-19

**10.3 CRITÈRES POUR
L'INSCRIPTION DES
ÉLÈVES DANS LES
ÉCOLES POUR
L'ANNÉE SCOLAIRE
2020-2021**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique, cette Commission scolaire doit adopter ses critères d'inscription pour ses élèves;

CONSIDÉRANT que ce document a fait l'objet des consultations prévues par la Loi;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Stéphane Saulter,

QUE les critères d'inscription des élèves dans les écoles, pour l'année scolaire 2020-2021, soient adoptés tels que présentés par le Service de l'enseignement et les services éducatifs complémentaires.

ADOPTÉE.

CC-7528-19

**10.4 – AUTORISATION
D'ALLER EN APPEL
D'OFFRE POUR LES
VÉRIFICATEURS**

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Harricana désire obtenir les services professionnels de vérificateurs externes;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres est nécessaire, afin de déterminer la firme requise;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu, ,

QUE cette commission scolaire autorise le directeur du Service des ressources matérielles et administratives à procéder à l'appel d'offre nécessaire, afin d'obtenir les services requis de vérificateurs externes.

ADOPTÉE.

**10.5 – ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE**

Ce point a été traité en début de rencontre.

CC-7529-19**10.6 A –
NOMINATION AU
POSTE DE
TECHNICIENNE,
TECHNICIEN EN
ORGANISATION
SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT la résolution CC-7500-19 modifiant le plan d'effectifs du personnel de soutien, secteur général 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT le poste vacant de technicienne ou de technicien en organisation scolaire à l'École secondaire d'Amos ;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de technicienne ou de technicien en organisation scolaire ;

CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 B) II) g) de la convention collective du personnel de soutien ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE ce conseil des commissaires procède à la nomination de madame Nathalie Proulx à titre de technicienne en organisation scolaire, poste régulier à temps complet à raison de 35 heures par semaine, à l'École secondaire d'Amos.

QUE son entrée en fonction soit effective le 17 décembre 2019.

ADOPTÉE.

CC-7530-19**10.6 B – OCTROI
D'UN POSTE DE
SECRÉTAIRE DE
GESTION AU SERVICE
DES RESSOURCES
HUMAINES**

CONSIDÉRANT le poste vacant de secrétaire de gestion au service des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de secrétaire de gestion ;

CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 B) II) g) de la convention collective du personnel de soutien ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Stéphane Saulter,

QUE ce conseil des commissaires procède à la nomination de madame Manon Dubé à titre de secrétaire de gestion, poste régulier à temps complet à raison de 35 heures par semaine, au service des ressources humaines.

QUE son entrée en fonction soit effective le 3 janvier 2020.

ADOPTÉE.



CC-7531-19

CONSIDÉRANT la résolution CC-7393 19;

**10.7 –
MODIFICATION À
L'ACTE
D'ÉTABLISSEMENT DU
CENTRE DE
FORMATION
GÉNÉRALE LE
MACADAM**

CONSIDÉRANT l'ajout de deux nouveaux immeubles pour assurer l'offre de service de la formation aux adultes;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Jeanne Grenier,

QUE ce conseil adopte l'ajout à l'acte d'établissement 2019-2020 du Centre de formation générale Le Macadam ainsi qu'à la liste des écoles et des centres et liste des bâtiments et des immeubles, les pavillons de la Foresterie et de la Santé du Centre de formation professionnelle Harricana.

ADOPTÉE.

10.8 Dépôt du plan directeur en ressources informationnelles

Le directeur général note que l'entrée en vigueur de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et de la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale ont créée des obligations aux établissements scolaires en leur qualité d'organismes publics.

Ainsi l'article 13 de la LGGRI demande l'élaboration d'un plan directeur en ressources informationnelles déterminant notamment ses stratégies et qui décrit leur adéquation avec les priorités stratégiques de l'organisme ainsi qu'avec la vision en RI de l'organisme public et la mise en œuvre des orientations du Conseil du trésor en matière de gestion des RI.

Le directeur général indique que ce plan est un document de vision en appui à l'exercice de planification stratégique de l'organisme public. Il contient les éléments suivants :

1° la vision de la contribution des ressources informationnelles de l'organisme public et des mesures qui en découlent à l'atteinte de ses priorités stratégiques, notamment ceux adoptés à son plan stratégique, le cas échéant;

2° les opportunités de projets envisagés comme levier de transformation au cours de la période couverte par le plan directeur, ainsi que les opportunités de création de valeur, de bénéfices, de partage et de mise en commun en matière de ressources informationnelles;

3° l'adéquation entre la vision en ressources informationnelles de l'organisme public et la mise en œuvre des orientations du Conseil du trésor en matière de gestion des ressources informationnelles prises en vertu de l'article 21 de la Loi, de même qu'avec les directives approuvées par le gouvernement en application de l'article 20 de la Loi;

4° les pratiques de l'organisme public en matière de gestion des risques;

5° les pratiques de l'organisme public en matière de gestion de la performance.



10.9 Dépôt du rapport annuel 2018-2020

La secrétaire générale dépose le rapport annuel 2018-2019. La présentation publique se tiendra le 20 janvier prochain.

CC-7532-19

10.10 –
RENOUVELLEMENT
D'UNE DEMANDE DE
RECONNAISSANCE
D'UN PROJET
PÉDAGOGIQUE
PARTICULIER EN
SPORT-ÉTUDES
2020-2024

CONSIDÉRANT que cette Commission scolaire doit procéder à son renouvellement de reconnaissance pour un projet particulier de programme sport-études à l'école secondaire d'Amos;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Éric Pomerleau,

QUE cette Commission scolaire demande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le renouvellement de reconnaissance pour le projet ci-haut mentionné, et ce, pour une période de 4 ans soit de l'année 2020-2021 jusqu'en 2023-2024;

QUE la direction générale soit et est autorisée à signer les protocoles d'entente avec les fédérations sportives suivantes : la Fédération de natation du Québec, Hockey Québec, la Fédération des sports cyclistes du Québec, la Fédération de patinage artistique du Québec et la Fédération de basketball du Québec.

11. Rapports d'activités de la présidente et du directeur général **Rapport d'activités de la présidente**

Ce point a été traité à la dernière séance.

12. Autres sujets

Aucun point traité.

13. Clôture de la séance

CC-7533-19

13. LEVÉE DE LA
SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Marc Désilets,

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 33.

Annie Quenneville, présidente

Johanne Godbout, secrétaire générale